

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 26 JUIN 2015**

**Etaient présents** : MM MAYOR G. AERBEYDT M. HALLUIN P. LIEVEN BERNARD M.J. GALAND R. DELTOUR J.P. RIGAUT B. TOMASELLA Ch. PLATEL L. POUILLE O. HAZELL N. VERSMESSEN P. BROUTIN F. MESTDAGH J. DAL MORO S. VANDAELE MEQUIGNON C.

**Procuration** : MR DEBRAUWER A. donne procuration à MR MESTDAGH J.  
MR MARCQ F. donne procuration à MR MAYOR G.  
MME FEVRIER V. donne procuration à MR HALLUIN P.  
MME THOMAS B. donne procuration à MME TOMASELLA Ch.  
MME DOURDENT L. donne procuration à MR DAL MORO S.

**Absents excusés** : MM. HOCHART-GILLES F. AMUSAN-ROYER J.

**Secrétaire de séance** : Madame HAZELL Nathalie est désignée en tant que secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2015 est adopté sans observation.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Modification du Plan Local d’Urbanisme (PLU)  
Adoption par le Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité, la modification du Plan Local d’Urbanisme, faisant l’objet d’une délibération motivée, justifiant l’ouverture à l’urbanisation de la zone 2 AU.

**2 – GARDERIE : Prix de journée à compter du 1<sup>er</sup> août 2015  
Délibération modificative**

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité la délibération du 5 mai 2015.

	PRIX DE JOURNÉE		MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE	
	Jour de classe et durant le centre aéré	Hors période scolaire	Garderie matin avant la classe et après-midi	Garderie avant la classe
Enfants domiciliés à Allennes-les-Marais et dans les communes de la Communauté de Communes de la Haute Deûle.	2.65€	5.30€	4.10€	1.55€
	<b>Majoration 30%</b>			
	<b>3.45€</b>	<b>6.90€</b>	<b>5.30€</b>	<b>2.00€</b>
Enfants extérieurs à la Commune et à la Communauté de Communes de la Haute Deûle.	3.70€	6.80€	5.10€	2.05€
	<b>Majoration 30%</b>			
	<b>4.80€</b>	<b>8.85€</b>	<b>6.60€</b>	<b>2.65€</b>

La modification porte sur l’extension à la période de Centre Aéré des tarifications pour les prix de journée.

### **3 – Jardins familiaux Bail emphytéotique**

La commune envisageait, initialement, la cession à titre onéreux des parcelles au projet du CCAS. Cette procédure ne semble pas acquise, même si nos délibérations n'ont pas fait l'objet de recours. Dès lors, le Conseil Municipal autorise la conclusion d'un bail emphytéotique, pour l'euro symbolique, ce qui libérerait la commune et le CCAS des contingences financières.

### **4 – Vente des 6 maisons sises aux n°15 à 25 rue de la Petite Catherine Désignation de l'acquéreur**

Le Conseil Municipal retient la proposition de la Société SOLFERINO GESTION, 14 rue Puebla à Lille, pour un montant de **520 000.00 €**

Mise au vote, la proposition obtient les voix suivantes :

**POUR : 19**  
**CONTRE : 1**  
**ABSTENTION : 1**

### **5 – Questions diverses**

-Syndicats intercommunaux : rapport des délégués.

**VNF et SIASOL** : Monsieur DELTOUR

-Problème de la contribution du SIASOL à VNF concernant une canalisation rejetant les eaux pluviales dans la Deûle.

-Rétablissement des fossés.

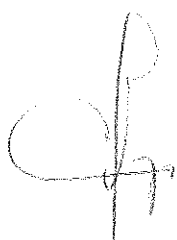
**SIRIOM** : Monsieur RIGAUT

Une vigilance particulière doit être apportée au ramassage des ordures ménagères avec la modification des contrats.

**CCHD** : Monsieur le Maire

-Point sur l'état des finances.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun élu ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19 h 45.



Le Maire,  
G.MAYOR

